

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

Votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 05/06/2023

Délibération n°24

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 19h

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe

ABSENTS : ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, MIURA Nathalie, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile

PROCURATIONS : ECHINARD Emmanuel a donné procuration à IBARLUCIA Michel,

Cécilia LARRALDE a donné procuration à LEIZAGOYEN Sylvie

INÇABY Emile a donné procuration à Jean-Michel GARAT

PALLEC Bernard a donné procuration à SANZBERRO Jean-Philippe

LAGARDE Laurent a donné procuration à HARIGNORDOQUY Michel

MIURA Nathalie a donné procuration à MARTICORENA Mayder

ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-18 du 12 avril 2023 décidant de dénommer la voie partant de Peruertegiko bordako bidea, au quartier Xara, jusqu'au territoire d'Espelette, sous le nom « Erremunten bordako bidea ».

M. le Sous-Préfet demande de retirer cette délibération et d'adopter un nom de voie en basque et en français et non pas uniquement en basque.

La commune d'Espelette souhaitant nommer cette voie commune aux deux villages, de la manière qui suit

Français	Basque
Chemin de la borde d'Erremunten	Erremunten bordako bidea

M. le Maire propose d'attribuer le même nom à la partie se trouvant sur le territoire d'Ainhoa.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

RETIRE la délibération 2023-18 du 12 avril 2023

ADOPTE la nomination de la voie présentée ci-dessus de la manière qui suit

Français	Basque
Chemin de la borde d'Erremunten	Erremunten bordako bidea

CHARGE le Maire de faire enregistrer ce chemin au service du cadastre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Sylvie LEIZAGOYEN



Le Maire

Michel IBARLUCIA

